

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF626

présenté par

M. Pfeffer et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	0	765 578
Diplomatie culturelle et d'influence	0	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
TOTAUX	0	765 578
SOLDE	-765 578	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les crédits de l'action 02 « Action européenne » du programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » sont minorés de 765 578 euros en AE et en CP.

Le présent amendement vise, au sein de l'Action 02 « Action européenne », à réduire de 765 578 euros les crédits attribués à l'action européenne hors contribution.

Alors que la France est aujourd'hui le deuxième contributeur net au budget de l'Union européenne, et que le montant du prélèvement sur recettes de la France au profit du budget de l'Union européenne est évalué à un record de 23 320 855 052 € pour l'exercice 2025, il est entièrement

inapproprié que la France donne en plus des contributions volontaires à l'UE. Cela est d'autant plus inacceptable que la France représente le principal contributeur aux « rabais » des autres pays européens, et que la situation budgétaire française est plus qu'alarmante.

Dans un tel contexte, les « subventions au profit d'associations, de centres de recherche et d'instituts qui favorisent les échanges sur l'Europe » et le « financement de nouveaux dispositifs pilotés par la Commission européenne comme le programme citoyens, égalité, droits et valeurs ou le fonds démocratie du contrat triennal Strasbourg capitale européenne » ne constituent pas des priorités.